



DOSSIER PREFECTURE

A Monsieur le Préfet du Rhône

Les retraités sont exaspérés par la politique gouvernementale qui vise à les pointer du doigt comme riches, et à les opposer aux jeunes.

Exaspérés parce que ces jeunes sont précisément leurs enfants ou petits-enfants, et qui mieux que des parents ou grands-parents connaît la situation faite aux jeunes.

Exaspérés parce que les retraités ne sont pas un poids mort : ils sont bénévoles dans des associations, engagés dans la vie sociale et politique, et bien souvent sont les aidants de leurs propres parents. Que serait la vie sociale sans les retraités ?

Exaspérés parce que leur retraite n'est pas un « cadeau » de l'Etat, mais le résultat de droits acquis pendant quarante ans – ou plus- de travail et de paiement de cotisations qui ont permis à leurs aînés de prendre leur propre retraite.

Exaspérés parce que ce discours nauséabond opposant vieux et jeunes est un discours de remise en cause, de fait, de la solidarité intergénérationnelle à laquelle ils sont attachés légitimement puisqu'elle fonde la retraite par répartition qui est la forme la plus juste de financement de la retraite, par opposition aux retraites par capitalisation.

Exaspérés, enfin parce qu'après avoir été les seuls à supporter l'augmentation de la CSG sans compensation, ils n'ont pas eu de revalorisation de leur pouvoir d'achat en 2018, et qu'ils n'auront, d'après les engagements du premier ministre, qu'une augmentation limitée à 0,3% en 2019 et 2020, alors que la hausse des prix sera probablement plus importante. D'où une perte conséquente de pouvoir d'achat sur deux ans.

Les retraités CFDT sont prêts à prendre toute leur part dans la solidarité nationale : ainsi, ils n'ont pas demandé le retrait de la mesure d'augmentation de la CSG, mais sa compensation collective pour les retraités par une augmentation de la prise en charge de l'APA, par la suppression du prélèvement de 1% de cotisation maladie sur les pensions complémentaires du secteur privé, par une prise en charge collective d'une partie des complémentaires santé.

Ils ne sont pas dupes du discours gouvernemental présentant la suppression de la taxe d'habitation comme contrepartie : les retraités seraient-ils les seuls à payer la taxe d'habitation ? Non, la suppression de la taxe d'habitation n'est donc pas une compensation spécifique aux retraités !

Les retraités CFDT sont aujourd'hui dans l'action pour combattre cette politique de forte baisse de leur pouvoir d'achat. Nous demandons :

- la suppression de la cotisation maladie de 1% sur les pensions complémentaires
- des mesures concrètes immédiates pour compenser les pertes de pouvoir d'achat
- la revalorisation des basses pensions, pour une pension minimum, à carrière complète, équivalente au SMIC net
- le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires

UTR CFDT DU RHONE

BOURSE DU TRAVAIL SALLE 4
205 RUE DE CREQUI
69422 LYON CEDEX 03

TÉL : 04 78 71 73 11 -
FAX : 04 78 62 01 03 -
MEL : rhone@retraites.cfdt.fr